

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017
à SAINT ETIENNE DU GRES

Présents : Mmes et MM. Pascale ALBERTOS, Danielle AOUN, Patrice BLANC, Michel BONET, Christian BONNAUD, Marie-Pierre CALLET, Michel CAVIGNAUX, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, Michel FENARD, René FONTES, Guy FRUSTIE, Gérard GARNIER, Stéphane GUIGNARD, Jacques JODAR, Françoise JODAR, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI, Jean MANGION, Alice PELISSIER, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Benoît VENNIN, Denise VIDAL, Jean-Louis VILLERMY, Bernard WIBAUX.

Excusés : Mmes et MM. Nadia ABIDI, Gilles BASSO, Maryse BONI, Christine GARCIN-GOURILLON, Jacques GUENOT, Chantal LEMOIGNE, Henri MILAN.

Procurations :

- de M. Régis GATTI à M. René FONTES ;
- de M. Laurent GESLIN à M. Jean-Louis VILLERMY ;
- de M. Pierre GUILLOT à Mme Danielle AOUN ;
- de Mme Anne SOURDON à M. Guy FRUTIE.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Louis VILLERMY a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 26 JUILLET 2017

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 26 juillet n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- **Décision n° 63/2017** relative à la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Saint-Etienne du Grès portant sur la mise à disposition de service propreté ;
- **Décision n° 64/2017** relative à la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Saint-Etienne du Grès portant sur la mise à disposition de service propreté ;
- **Décision n° 65/2017** relative à Contrat de reprise des matériaux triés : acier, aluminium et papier/carton sur la commune d'Eygalières avec Delta Recyclage ;
- **Décision n° 66/2017** relative à Contrat de reprise des matériaux triés plastiques sur la commune d'Eygalières avec Paprec France ;
- **Décision n° 67/2017** relative à la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Maussane les Alpilles portant sur la mise à disposition des services techniques Collecte – Festivités ;
- **Décision n° 68/2017** relative à la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Saint-Etienne du Grès portant sur la mise à disposition des services techniques Collecte – Festivités ;
- **Décision n° 69/2017** relative à la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Saint-Rémy de Provence portant sur la mise à disposition de service collecte déchets des marchés ;
- **Décision n° 70/2017** relative à la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Saint-Rémy de Provence portant sur la mise à disposition de service - service mécanique ;
- **Décision n° 71/2017** relative à l'avenant n°3 portant modification de la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et l'association PREVIGRELE relative à la prévention contre la grêle par la mise en place et le suivi d'un réseau de générateurs au sol ;

- **Décision n° 72/2017** relative au contrat pour la collecte et le transport du verre d'origine ménagère sur la commune d'Eygalières avec Solover ;
- **Décision n° 73/2017** relative à la conventions portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques à titre gracieux sur le territoire des communes membres ;
- **Décision n° 74/2017** relative au contrat de maintenance annuelle des outils nécessaires à l'utilisation du plan cadastral et du fichier Majic avec la société FIDEL Expertise ;
- **Décision n° 75/2017** relative à la convention de partenariat tri-partite avec la ville de Saint-Rémy de Provence et l'association Musicades et Olivades pour la programmation du concert « Passion Chopin » ;
- **Décision n° 76/2017** relative au contrat d'approvisionnement en cartouches d'encre pour la machine à affranchir avec la société NEOPOST Fournitures ;
- **Décision n° 77/2017** relative au contrat pour le suivi piézométrique de l'ISDnD de Maussane les Alpilles / Le Paradou avec la société CERECO ;
- **Décision n° 78/2017** relative au contrat de reprise option filières verre sur la commune d'Eygalières avec O-I Manufacturing France.

4. DELIBERATION N° 135/2017 – FINANCES - INSTITUTION DE LA TAXE GEMAPI

Monsieur le Président décide de :

- instituer une taxe pour l'exercice de la compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Par : POUR : 26

ABSTENTIONS : 7 (Mmes Danielle AOUN, Aline PELISSIER, Mrs Michel CAVIGNAUX, René FONTES, Régis GATTI, Pierre GUILLOT, Bernard WIBAUX)

5. DELIBERATION N° 136/2017 - FINANCES - FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2018

Monsieur le Président décide de :

- d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI pour 2018 à 280 000 euros ;
- de charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
- de préciser que les produits seront inscrits au budget de la Communauté de communes, au chapitre 73, article 7346, fonction 01.

Par : POUR : 26

CONTRE : 1 (M. Régis GATTI)

ABSTENTIONS : 6 (Mmes Danielle AOUN, Aline PELISSIER, Mrs Michel CAVIGNAUX, René FONTES, Pierre GUILLOT, Bernard WIBAUX)

6. DELIBERATION N° 137/2017 – FINANCES - SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES SUR LES LOCATIONS MEUBLEES POUR LES RESIDENCES PERSONNELLES

Monsieur le Président décide de :

- supprimer l'exonération de la cotisation foncière des entreprises sur les locations meublées pour les résidences personnelles pour les activités visées au 3° de l'article 1459 du code général des impôts ;
- dire que la portée de cette modification devra faire l'objet d'une évaluation fin 2018 afin de déterminer les rentrées fiscales supplémentaires pour la Communauté de communes et l'éventuelle baisse pour les Communes. En cas de perte importante de recettes pour une ou plusieurs Communes, celle-ci sera prise en compte dans le cadre du pacte financier et fiscal en cours d'élaboration ;
- charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Par : POUR : 26

CONTRE : 1 (M. Bernard WIBAUX)

ABSTENTIONS : 6 (Mmes Danielle AOUN, Aline PELISSIER, Mrs Michel CAVIGNAUX, René FONTES, Régis GATTI, Pierre GUILLOT)

7. DELIBERATION N° 138/2017 - FIXATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS REÇUES - PLAN COMPTABLE M4

Monsieur le Président décide :

- de fixer les durées d'amortissements des biens conformément au tableau dont lecture a été donnée par Monsieur le Président ;
- d'adapter la durée d'amortissement des subventions reçues en fonction des immobilisations auxquelles elles sont affectées ;
- de fixer le seuil du prix unitaire du bien constituant une entité (amortissement sur une année) à 1 500 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre desdites durées d'amortissement ;
- de préciser que ces dispositions de calculs d'amortissements seront effectives dès que la présente délibération sera exécutoire.

Par : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

8. DELIBERATION N° 139/2017 - ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES - BUDGETS ANNEXE REGIE EAU COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Monsieur le Président décide :

- de demander le concours du Trésorier de Maussane-Vallée des Baux pour assurer des prestations de conseil sur le budget annexe "Régie – service eau CCVBA" ;
- d'octroyer à Monsieur Jean-Michel PUGNIERE, comptable public de la CCVBA, une indemnité de conseil au taux de 100 % par an, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;
- d'attribuer cette indemnité de conseil pour toute la durée du mandat du Conseil communautaire de la CCVBA ;
- de prélever le montant de cette dépense sur les crédits ouverts du budget annexe "Régie - service eau CCVBA" au chapitre 011, compte 6225.

Par : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés

9. DELIBERATION N° 140/2017 - ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES - BUDGETS ANNEXE REGIE TOURISME COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Monsieur le Président décide :

- de demander le concours du Trésorier de Maussane-Vallée des Baux pour assurer des prestations de conseil sur le budget annexe "Régie – service tourisme CCVBA" ;
- d'octroyer à Monsieur Jean-Michel PUGNIERE, comptable public de la CCVBA, une indemnité de conseil au taux de 100 % par an, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;
- d'attribuer cette indemnité de conseil pour toute la durée du mandat du Conseil communautaire de la CCVBA ;
- de prélever le montant de cette dépense sur les crédits ouverts au budget annexe "Régie -service tourisme CCVBA" 2017 au chapitre 011, compte 6225.

Par : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

10. DELIBERATION N° 141/2017 - AVENANT N° 1 AU CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL DU PAYS D'ARLES 2015-2018

Monsieur le Président décide :

- d'approuver l'avenant n° 1 au Contrat Régional d'équilibre territorial du Pays d'Arles ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de dossier.

Par : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

11. DELIBERATION N° 142/2017 - DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FSIL - (CONTRAT DE RURALITE)

Monsieur le Président décide :

- de soumettre à l'Etat deux demandes de subventions dans le cadre du FSIL et conformément aux opérations inscrites dans le contrat de ruralité et selon les plans de financement ci-dessus exposés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Par : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés

12. DELIBERATION N° 143/2017 - AVENANTS DE CESSION DE MARCHES DE LA SOCIETE DELTA RECYCLAGE A LA SOCIETE PAPREC GROUP

Monsieur le Président décide :

- d'approuver la conclusion d'un avenant actant la cession de la société Delta Recyclage à la société Paprec Group du marché de transport, tri et conditionnement des déchets recyclables de la commune d'Eygalières du marché d'exploitation du centre de transfert et de la déchèterie de Mollèges ;
- d'approuver la conclusion d'un avenant tripartite actant la cession de la société Delta recyclage à la société Paprec Group du marché de mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets collectés en déchèterie de Saint Rémy de Provence pour lequel la société Delta Recyclage avait été déclarée sous-traitante ;
- d'autoriser Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

13. DELIBERATION N° 144/2017 - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE DANS LA DELIBERATION RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE POUR L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA LIBERATION, L'AVENUE ANDRE ET DENIS PELISSIER ET L'ECO-HAMEAU D'USSOL

Monsieur le Président décide :

- d'approuver la modification du choix de procédure de passation retenue relative à la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement concernant l'avenue de la Libération, l'avenue André et Denis Pélissier et l'éco-hameau d'Ussol passant d'une procédure adaptée à une procédure formalisée ;
- de désigner au sein de la commission d'appel d'offres M. Christian BONNAUD pour représenter la CCVBA au sein de la CAO et de la Commission MAPA du groupement.
- d'autoriser Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

14. DELIBERATION N° 145/2017 - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL - CONSEILLER(ERE) DU TRI

Monsieur le Président décide :

- de créer un emploi non permanent de contractuel de droit public d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2017 ;
- de modifier le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes, au chapitre 012, articles 64131 et suivants selon le cas, fonction 812 ;
- d'autoriser Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

15. DELIBERATION N° 146/2017 - CREATION DE NEUF EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL - AGENTS POLYVALENTS DECHETS

Monsieur le Président décide :

- de créer neuf emplois permanents d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2017 ;
- de modifier le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes, au chapitre 012, articles 64111 et suivants selon le cas ;
- d'autoriser Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés

16. DELIBERATION N° 147/2017 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL - RESPONSABLE DU SERVICE COMPTABILITE

Monsieur le Président décide :

- de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2017 ;
- de modifier le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes, au chapitre 012, articles 64111 et suivants selon le cas, fonction 020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés

17. DELIBERATION N° 148/2017 - MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES - A TEMPS COMPLET

Monsieur le Président décide :

- de modifier l'emploi permanent de responsable des services techniques en directeur des services techniques à temps complet ;
- de modifier le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes, au chapitre 012, articles 64111 et suivants selon le cas, fonction 020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

18. DELIBERATION N° 149/2017 DEMATERIALISATION DES DOSSIERS DES ASSEMBLEES COMMUNAUTAIRES - MISE A DISPOSITION DE TABLETTES NUMERIQUES AUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Président décide :

- d'approuver le principe de dématérialisation des convocations, ordres du jour, rapports et autres éléments constitutifs des dossiers de séance afférents aux réunions des Conseils communautaires, des Bureaux communautaires et des commissions thématiques, pour la durée du mandat en cours ;
- d'acter la mise à disposition des tablettes numériques selon les modalités précitées aux élus ayant accepté la dématérialisation ;
- d'autoriser Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : POUR : 32 voix

ABSTENTIONS : 1 voix (M. Michel CAVIGNAUX)

19. DELIBERATION N° 150/2017 – APPROBATION DU RAPPORT D’ACTIVITE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Monsieur le Président décide :

- approuve le rapport d’activités 2016 de la CCVBA ;
- précise que ce rapport fera l’objet d’une transmission à l’ensemble des Maires des Communes du territoire pour communication en Conseil municipal.

Par : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés

20. DELIBERATION N° 151/2017 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA POUR L’ANNEE 2016

Monsieur le Président décide de :

- prend acte de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l’eau et de l’assainissement de la CCVBA pour l’année 2016 ;
- précise que ces rapports seront transmis à l’ensemble des Communes du territoire pour présentation en Conseil municipal.

Par : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés

21. DELIBERATION N° 152/2017 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA CCVBA POUR L’ANNEE 2016

Monsieur le Président décide :

- prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCVBA pour l’année 2016 ;
- précise que ce rapport sera transmis à l’ensemble des Communes du territoire pour présentation en Conseil municipal.

Par : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

22. DELIBERATION N° 153/2017 - PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA CCVBA DU SITE DE L’ANCIENNE BERGERIE PAR LA COMMUNE DE FONTVIEILLE

Monsieur le Président décide :

- d’approuver le procès-verbal de mise à disposition du site de la Bergerie de la Commune de Fontvieille à la CCVBA dans le cadre du transfert de la compétence « développement économique » ainsi que ses annexes ;
- d’autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

23. DELIBERATION N° 154/2017 - REHABILITATION DU SITE DE LA BERGERIE A FONTVIEILLE - PROGRAMME DE TRAVAUX ET ENVELOPPE FINANCIERE

Monsieur le Président décide :

- d'approuver le programme de travaux relatif à la réhabilitation du site de la bergerie à Fontvieille en vue de la création de la Maison de l'Amandier conçue comme un espace partagé comprenant :
 - un hôtel d'entreprises/incubateur d'entreprises des pratiques environnementales innovantes, vitrine de l'agroécologie méditerranéenne, dimensionné pour une vingtaine de résidents,
 - un espace modulable faisant à la fois salle de réunion, salle de séminaire et espace d'exposition,
 - une restauration rapide, boutique et librairie.
- d'approuver l'enveloppe financière de l'opération telle que définie dans le programme pour un montant de 729 938 € HT ;
- de décider du lancement du marché de maîtrise d'œuvre dans les plus brefs délais ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : POUR : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

24. DELIBERATION N° 155/2017 - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DU FUTUR SIEGE COMMUNAUTAIRE - FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DE L'OPERATION

Monsieur le Président décide :

- de valider l'avant-projet définitif d'aménagement du futur siège communautaire et le coût prévisionnel des travaux issus de l'avant-projet définitif de maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 430 842 € HT ;
- de porter l'enveloppe financière du projet à 1 572 412 € HT répartis comme suit :
 - 141 570 € HT pour la maîtrise d'œuvre
 - 1 430 842 € HT pour les travaux
- de valider l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 141 570 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout autre pièce nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier ;
- de dire que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget 2017 chapitre 23 article 2313 fonction 020 opération 904.

Par : POUR : 26 voix

ABSTENTIONS : 5 voix (Mmes Danielle AOUN, Marie-Pierre CALLET, Mrs Michel CAVIGNAUX, Pierre GUILLOT, Jack SAUTEL)

25. DELIBERATION N° 156/2017 – AMENAGEMENT - AVIS SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC 2017-2022 (SDAASP)

Monsieur le Président décide de :

- émettre un avis favorable, assorti des observations ci-dessus, au projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public ;
- autoriser Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : POUR : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés

26. DELIBERATION N° 157/2017 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES CCVBA-TERRE DE PROVENCE POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DU VERRE SUR LES COMMUNES D'EYGALIERES ET DE SAINT REMY DE PROVENCE

Monsieur le Président, décide :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la CCVBA et la Communauté d'agglomération Terre de Provence relatif à la passation d'un marché de collecte, transport et traitement du verre ;
- d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ayant pour objet la constitution dudit groupement de commandes ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : POUR : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés.

27. DELIBERATION N° 158/2017 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 ET A L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Président décide :

- de solliciter l'Agence de l'eau et le Conseil départemental des Bouches du Rhône pour l'octroi d'une subvention sur les opérations suivantes :

| Communes | Opération | Montant HT subventionnable |
|-------------|--|----------------------------|
| Fontvieille | Création d'un nouveau forage sur le site de la Barjolle | 352 749,00 € |
| Mouriès | Travaux d'amélioration de la station d'épuration et busage de l'exutoire | 65 738,00 € |

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : POUR : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés.

La séance a été levée à 20h45.

Le Président



Hervé CHERUBINI